

L'édito

2013, des avancées et des freins majeurs persistants

Après bientôt 2 ans au pouvoir, quel bilan tirer des mesures de Marisol Touraine, Ministre de la Santé ?

La fameuse promesse du candidat Hollande "*un centre IVG dans chaque hôpital*" laissait entrevoir la fin de la loi Bachelot et son lot de fermetures et d'aggravations des inégalités territoriales.

La réalité est moins idyllique. Les restructurations et les fermetures des CIVG se sont malgré tout poursuivies remettant en cause, dans la pratique, le droit fondamental des femmes à disposer de leur corps.

Mais c'est aussi le droit à l'accès à la santé et à des hôpitaux de proximité pour toutes et tous qui est en jeu.

L'augmentation tarifaire de l'acte d'IVG n'a pas permis le maintien de cette activité dans les hôpitaux. Elle a même été citée par les Hospices civils de Lyon comme un des moyens leur ayant permis de réduire leur déficit ! Mais la restructuration a eu lieu. Quel désenchantement !

L'organisation par pôle et la tarification à l'activité confirment bien que la loi Bachelot est un frein à l'accès à l'IVG.

Le remboursement à 100% de l'IVG depuis mars est un progrès mais consultations et analyses complémentaires ne sont pas incluses. La création du premier site officiel sur l'IVG à l'initiative du Ministère des Droits des femmes qui vise à lutter contre la désinformation orchestrée par les anti-choix sur internet ou l'extension du délit d'entrave adoptée par le Sénat sont à souligner mais sur le terrain, les actions des anti-choix persistent (manifestations devant les CIVG, dégradations ou incursions dans les centres du Planning Familial).

Nécessaires, ces nouvelles mesures ne sont donc pas suffisantes dans le contexte politique actuel : montée de l'extrême-droite, fortes mobilisations contre le mariage pour tous.

Au Parlement européen, ce 10 décembre, le rapport "Estrela" sur la santé et les droits sexuels et génésiques, soumis au vote, a

été rejeté sous la forte mobilisation des opposants-es... Il recommandait, pour l'ensemble des pays européens, un accès sûr et légal à la contraception et aux services d'avortement et un accès à l'information et à l'éducation à la sexualité pour les jeunes, effectifs partout en Europe.

En effet, en Pologne, le droit à l'avortement déjà criminalisé, est menacé d'interdiction même en cas de malformations ou de maladies incurables du fœtus. Interdit à Malte et à Chypre, il est menacé de recul en Espagne sous les coups des conservateurs. En Italie, 85% des médecins invoquent l'objection de conscience... Dans d'autres Etats, les coupes budgétaires opérées sur les hôpitaux en obèrent l'accès.

Seule avancée, l'Irlande où l'IVG depuis juillet est autorisée en cas de risque réel et substantiel pour la mère.

Un réel enjeu donc de mobilisation nationale et européenne pour l'autonomie et l'égalité des femmes. ■

Le sommaire

Edito

2013, des avancées et des freins majeurs persistants

Page 2

Été 2013 et accès à l'IVG : des inégalités territoriales fortes
Cartographie des CIVG et hôpitaux, fermetures et restructurations

Page 3

L'IVG remboursée à 100% : oui ! Mais...
Information sur l'IVG : des avancées mais la vigilance toujours de mise

Page 4

L'actualité des Luttes

Été 2013 et accès à l'IVG : des inégalités territoriales fortes persistantes

En France, cet été encore, de grandes disparités territoriales ont été constatées pour avorter.

Si à Lyon, les dispositifs d'alerte de l'ARS (l'agence régionale de santé) ont bien fonctionné grâce à la mobilisation et l'alerte lancée par Le Planning Familial en 2012; *a contrario*, en Ile de France, les femmes souhaitant avorter ont été touchées de plein fouet par la dégradation de l'hôpital public.

Les restructurations hospitalières engagées en application de la loi HPST (Hôpital, Patient, Santé, Territoire) ont aggravé une situation déjà critique. 8 CIVG franciliens ont été fermés 1 ou 2 mois. Il faut y ajouter les fermetures habituelles la semaine du 15 août et le non remplacement des personnels en congés.

Cette année, la situation a été particulièrement critique en matière d'accès à l'IVG et l'état des lieux

transmis à l'ARS Ile-de-France rien n'a changé. Cet été, il a quasiment été impossible d'obtenir un rendez-vous d'échographie (hôpitaux fermés ou débordés, cabinets privés fermés ou à de forts dépassements d'honoraires...).

Faute de place et de personnel dédié, des femmes n'ont pas pu faire le choix de leur méthode d'IVG (médicamenteux ou chirurgical). Nombreuses sont celles qui, renvoyées de services fermés en services fermés, ont été mises hors des délais légaux et donc contraintes d'aller aux Pays-Bas pour obtenir une IVG.

C'est ainsi qu'à Paris, 130 femmes ont été orientées vers l'étranger, soit presque deux fois plus que les autres mois de l'année. Que dire de cette femme habitant à Chelles (77), travaillant à Ivry (94), qui obtient un premier rendez-vous à Maisons-Alfort (94) pour finalement pouvoir faire son IVG à Saint-Denis (93) ?

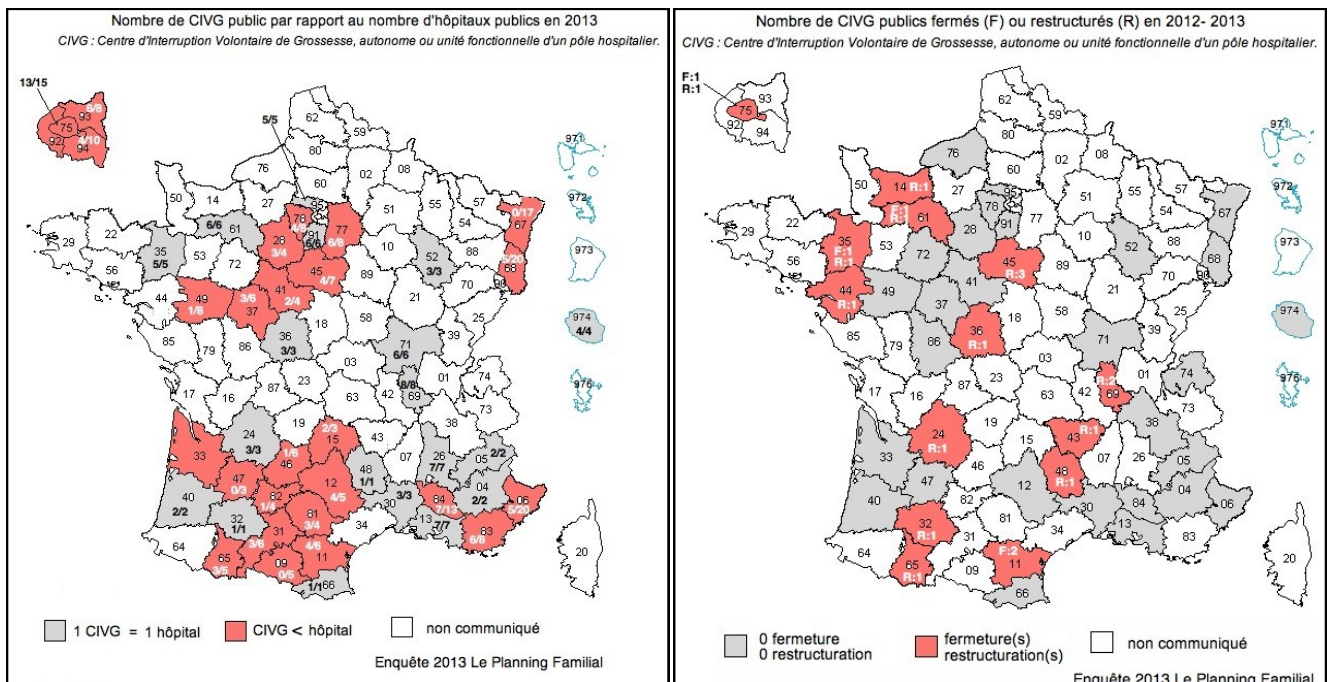
Que dire aussi de cette femme qui après 20 établissements de santé appelés finit par obtenir une place dans une clinique privée, à l'autre bout de la région ?

Les ARS ont pourtant comme "priorité" d'assurer l'accès à l'avortement et elles doivent "coordonner" les dispositifs notamment en été ! Force est de constater que cette coordination et la planification se font à minima ! Les informations ne circulent pas et Le Planning Familial peine à être entendu, comme les femmes d'ailleurs.

Malgré les discours, le seul constat possible est l'absence de volonté politique partagée et harmonisée pour améliorer la prise en charge des femmes et leur parcours d'IVG en France. C'est l'un des nombreux points soulignés par le HCEfh (Haut Conseil Egalité femmes/hommes) dans son rapport sur l'IVG publié en novembre. ■

Cartographie des CIVG, hôpitaux, fermetures et restructurations

En 2013, Le Planning Familial a mené une enquête pour avoir une vision plus précise du ration nombre CIVG/ nombre d'hôpitaux et des fermetures de CIVG (F) ou la restructuration des services (R)



L'IVG remboursée à 100% depuis avril 2013 ! Oui mais....

Ce réel progrès pour l'accès des femmes à l'IVG n'est malheureusement pas totalement abouti.

Selon les centres, les actes nécessaires à la bonne réalisation de l'IVG sont inégalement intégrés dans le forfait et donc inégalement remboursés. Ainsi l'échographie de datation de la grossesse, exigée aujourd'hui pour la majorité des IVG, n'a pas été incluse dans le forfait réévalué. Elle n'est donc pas prise en charge à 100% alors qu'elle en est une des étapes incontournables. Il en va de même pour le dosage plasmatique des β HCG.

La première consultation médicale

pendant laquelle la femme fait sa demande initiale n'est pas, non plus, incluse dans le forfait alors que la loi impose encore aux femmes 7 jours de délai de réflexion.

Ce remboursement partiel maintient des difficultés financières d'accès à l'IVG et il entretient cette culpabilisation des femmes véhiculée par la société.

Pour que l'IVG soit véritablement accessible aujourd'hui en France, il ne suffit pas de la rembourser à 100%, encore faut-il qu'elle soit accessible sur tous les territoires dans des délais rapides et dans la proximité. Pour assurer une bonne couverture territoriale, une seule

réponse : un CIVG dans chaque centre hospitalier comme l'écrivait le candidat Hollande !

L'IVG est un acte médical qui doit être codifié comme un autre pour que les tarifs puissent être rediscutés régulièrement, contrairement au "forfait" laissé à la seule autorité du Ministre de la Santé.

Tous les actes afférents à l'IVG doivent être inclus dans la prise en charge à 100% au même titre que des actes de surveillance "maternité", maladies longue durée ou accidents du travail. Il faudrait donc pouvoir cocher "IVG" sur les feuilles de soins pour une prise en charge à 100% de l'ensemble des actes nécessaires !■

Tableau récapitulatif des remboursements à 100% lors d'une IVG

Source : ameli.fr au 1er avril 2013	IVG méd. en établissements de santé	IVG méd. en ville	IVG chirurgicale sous anesthésie locale	IVG chirurgicale sous anesthésie générale
Tarif forfaitaire	257,91€	191,74€	437,03€	644,71€
Consultation 1 pré-IVG	Non incluse	Non incluse	Non incluse	Non incluse
Consultation 2 pré-IVG	Non incluse	Incluse dans tarif forfaitaire	Non incluse	Non incluse
Consultation 3 post-IVG	Incluse	Incluse	Non incluse	Non incluse
Analyses de biologie médicale, échographie	Non incluses	Non incluses	Incluse <u>seulement</u> si réalisée à l'hôpital	Incluse <u>seulement</u> si réalisée à l'hôpital
Immunoglobulines anti-D	Non incluse	Non incluse	Incluse	Incluse
IVG	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse
Antalgiques	Non inclus	Non inclus	-	-

Informations sur l'IVG : des avancées mais la vigilance toujours de mise !

Retour sur une histoire pleine de rebondissements qui aboutira au premier site gouvernemental spécifique sur l'avortement www.ivg.gouv.fr

12 février Une enquête AFP dénonce les nouvelles méthodes des anti-IVG sur internet soulignant

que s'ils "sont en général très bien faits, il est difficile de savoir clairement qui se trouvent derrière. Certains ressemblent vraiment à des sites officiels (n° vert, emploi de termes comme "centre national de documentation"...). Une vérification dans les mentions légales vient confirmer qu'il ne s'agit que d'associations qui semblent pour le moins confidentielles. En tout cas rien d'officiel. Si nulle part

on ne déconseille explicitement d'avorter, difficile en revanche d'y trouver des informations factuelles, en particulier sur les lieux accessibles aux femmes pour avorter". C'est au cours de l'appel téléphonique du numéro vert indiqué que le caractère anti-choix apparaît de façon explicite avec l'énoncé de contre-vérités scientifiques.

Informer sur l'IVG : des avancées mais la vigilance toujours de mise (suite)

7 mars Le site www.ivglesadresses.org est lancé à l'initiative de REVHO (Réseau entre la ville et l'hôpital pour l'orthogénie) et financé par l'ARS Ile-de-France. Ce site répertorie à la fois les structures publiques et privées, les médecins de ville.

22 août Aïe ! Aïe ! La Fondation Jérôme Lejeune (berceau de nombreux anti-IVG) est reconnue d'utilité publique ...

13 septembre Le Haut Conseil à l'Égalité (HCEfh) dont Le Planning Familial est membre, remet à la Ministre des Droits des femmes son **rapport sur l'information sur l'IVG sur internet**. Il estime que si des pistes juridiques peuvent apporter des solutions à moyen terme, l'efficacité et l'urgence appellent l'Etat à innover et à s'adapter sur le terrain de l'information et de la communication sur l'IVG sur internet. Il recommande le finance-

ment d'un dispositif global assurant, dans la durée, une information fiable et de qualité sur l'IVG

17 septembre Le Sénat adopte, en première lecture du projet de loi sur l'égalité femmes/hommes, un **amendement visant à étendre le délit d'entrave à l'IVG**. Il s'agit de ne plus seulement prendre en compte l'entrave quant à l'accès aux lieux pratiquant l'IVG mais à ceux informant sur l'IVG (modification sur Art. L2223-2)

28 septembre Lancement du site www.ivg.gouv.fr pour lutter contre la désinformation des sites anti-choix. Reste que ce site devra être rendu visible et correctement référencé. Ces difficultés sont également rencontrées par les ONG comme Le Planning Familial lors de recherches sur des mots clés comme IVG ou avortement face à la désinformation sur ces sujets.

Et le téléphone ? Le Ministère des Droits des femmes a annoncé vouloir installer une plateforme téléphonique à numéro unique national qui réorientera les appelants-es selon leur département vers les plateformes existantes. Actuellement, Le Planning Familial gère 10 plateformes téléphoniques sur les 26 régions existantes. Mais certaines se voient contester leur financement et elles ne bénéficient pas d'une promotion suffisante. Quid des régions qui ne disposent pas à ce jour de plateformes ? Le site se contente de renvoyer sur les associations du Planning Familial, les CIVG locaux et les CPEF.

Heureusement, certaines des plateformes gérées par Le Planning débordent d'imagination pour se faire connaître et se rapprocher du public en utilisant les réseaux sociaux ou les sites comme www.parlons-ici.org. ■

L'actualité des luttes !

Procès contre Xavier Dor.

Le Planning Familial, l'ANCIC et la CADAC se sont constitués parties civiles dans le procès contre X. Dor, opposant actif à l'IVG. Il s'était introduit par deux fois dans les locaux du Planning Familial 75 en juin 2012 et il avait remis une médaille et des petits chaussons à une femme venue consulter. Une plainte pour entrave à l'IVG a été déposée par Le Planning 75 pour ce délit puni par la loi à condition qu'une plainte soit déposée par les personnes agressées. Ce qui a été le cas. Condamné en septembre à 10.000€ d'amende, X. Dor a fait appel. Il n'a par contre pas été poursuivi pour sa présence avec d'autres opposants, devant la permanence du CIVG de Port-Royal où ils distribuaient des tracts aux images choquantes.

L'extension du délit d'entrave doit permettre de faire disparaître de telles pratiques.

Restructuration des CIVG Lyon

Depuis juin 2012, le Collectif de défense de l'IVG dans le Rhône se mobilise pour empêcher les restructurations. Malgré les fortes mobilisations, les CIVG de Lyon Sud et de la Croix-Rousse ont été restructurés.

Maternité des Lilas

Après avoir accepté le projet de reconstruction en septembre 2012, l'ARS Ile-de-France est revenue sur sa décision en juin et a décidé d'imposer un projet de restructuration de la Maternité des Lilas sur le site, inadapté, de l'Hôpital de Montreuil. Face à l'opposition des deux équipes des Lilas et de Montreuil largement soutenues par la popula-

tion, René Frydmann a été nommé médiateur et missionné par le Ministère de la santé pour une évaluation de la viabilité du nouveau projet. Le rapport rendu le 17 octobre conclut à cette viabilité mais la mobilisation continue...

Maternité des Bluets

Un changement de direction administrative et médicale laisse espérer le maintien de cette structure autonome. La mutualisation des moyens pour le CIVG « Trousseau-Bluets » n'a pas entraîné de difficultés supplémentaires pour les femmes.

Cette maternité, historiquement d'avant-garde pour la prise en compte du choix des femmes, reste cependant sous surveillance institutionnelle en raison de son bilan financier déficitaire. Là encore, la mobilisation reste d'actualité. ■